

Bulletin

Numéro 24
Juin 2010



Allons de l'avant – la nouvelle carte de prestations du RSSFP est en route

Nouvelles!

Le moment tant attendu! L'entrée en vigueur de la nouvelle carte de prestations du RSSFP approche. Ce bulletin renferme des renseignements importants sur les sujets mentionnés ci-dessous.

- La carte de prestations du RSSFP sera acceptée dans les pharmacies au Canada à compter du 1^{er} novembre 2010.
- La période d'adhésion préalable, étape **obligatoire** pour l'entrée en vigueur de la carte, débutera à la mi-juillet.

Poursuivez votre lecture pour en savoir plus sur l'adhésion préalable, la carte de prestations du RSSFP et les étapes à suivre au cours des prochains mois.

Entrée en vigueur de la carte de prestations du RSSFP

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, les agents négociateurs de la fonction publique et l'Association nationale des retraités fédéraux sont heureux de vous informer que la nouvelle carte de prestations du RSSFP sera acceptée dans les pharmacies au Canada à compter du 1^{er} novembre 2010.

TABLE DES MATIÈRES

Allons de l'avant – la nouvelle carte de prestations du RSSFP est en route

- ▶ Nouvelles! 1
- ▶ Entrée en vigueur de la carte de prestations du RSSFP 1
- ▶ Début du processus d'adhésion préalable 2
- ▶ Message du Président du Conseil du Trésor 2
- ▶ Se préparer à l'adhésion préalable 3
- ▶ D'ici le 1^{er} novembre 3
- ▶ Les avantages de la carte de prestations du RSSFP 4



Début du processus d'adhésion préalable : mi-juillet

L'adhésion préalable devrait commencer le 15 juillet 2010. La Sun Life met présentement la dernière main à son dossier de communication et à son système d'adhésion préalable, et elle se prépare à communiquer avec tous les membres du RSSFP.

Lors de l'adhésion préalable, vous devrez fournir des renseignements sur vous-même et sur vos personnes à charge admissibles, incluant nom, adresse permanente, sexe et date de naissance, ainsi que sur la protection

dont vous et vos personnes à charge admissibles bénéficiez en vertu d'un autre régime d'assurance collective en soins de santé.

Tout a été fait pour rendre le processus d'adhésion préalable simple et pratique pour tous les membres. Vous recevrez des instructions détaillées pour vous aider à chaque étape. Que vous ayez un ordinateur ou non, vous serez en mesure de procéder à l'adhésion préalable rapidement et facilement.

Vous devez effectuer l'adhésion préalable. Sinon, vous ne recevrez pas votre carte de prestations du RSSFP et, à compter du 1^{er} novembre 2010, vos demandes de règlement ne seront pas payées si vous ne le faites pas.

Pour recevoir une carte de prestations du RSSFP en plastique d'ici le 1^{er} novembre 2010, vous devez effectuer votre adhésion préalable au plus tard le 15 septembre 2010 afin que nous puissions traiter votre demande.

Message du Président du Conseil du Trésor

J'ai l'immense plaisir, en tant que nouveau président du Conseil du Trésor, de vous annoncer que la carte de prestations du Régime de soins de santé de la fonction publique vous sera offerte sous peu.

Grâce au traitement électronique des demandes de règlement, la carte de prestations du Régime de soins de santé de la fonction publique simplifiera le processus et améliorera le service aux membres. Le gouvernement bénéficiera également en épargnant des millions de dollars à long terme.

Afin d'obtenir votre carte, je vous encourage donc tous à effectuer l'adhésion préalable pour vous-même et vos personnes à charge admissibles au cours de la période d'adhésion qui commencera à la mi-juillet.

Je sais que la mise en place de cette carte pour les membres est le fruit de beaucoup de travail et de collaboration. C'est pourquoi j'aimerais remercier tous ceux qui ont contribué à cette réussite.



L'honorable Stockwell Day,
Président du Conseil du Trésor et
Ministre de la porte d'entrée de
l'Asie-Pacifique

Se préparer à l'adhésion préalable

La Sun Life s'apprête à envoyer des renseignements détaillés sur l'adhésion préalable à tous les membres dont l'adresse postale ou l'adresse électronique est inscrite au dossier.



Par la poste ...

La Sun Life vous enverra par la poste une trousse d'information sur l'adhésion préalable vers la mi-juillet, si elle ne possède aucune adresse électronique valide à votre nom. Ce dossier comprendra les éléments suivants :

- une lettre de présentation expliquant tout ce que vous devez savoir afin d'effectuer votre adhésion préalable, que ce soit **sur papier ou en ligne**, et celle des membres de votre famille qui sont admissibles à la protection;
- le formulaire d'adhésion préalable;
- une brochure contenant des instructions détaillées sur la façon de remplir le formulaire et le retourner.



Par courriel ...

Si vous êtes inscrit comme utilisateur sur le **site Web des Services aux participants de la Sun Life** et que celle-ci a validé votre adresse électronique, vous recevrez un courriel au début de la période d'adhésion préalable à la mi-juillet. Les renseignements contenus dans ce courriel vous permettront d'accéder au site d'adhésion préalable en ligne au moyen de votre code d'accès et de votre mot de passe existants, une façon simple et rapide de procéder à votre adhésion préalable. Le site d'adhésion préalable renferme des instructions que vous pourrez télécharger ou imprimer au besoin. Entre-temps, ouvrez une session sur le site Web de la Sun Life pour vérifier si l'adresse électronique qui figure à votre dossier est la bonne.

Si vous ne vous êtes pas encore inscrit en tant qu'utilisateur sur le site Web des Services aux participants de la Sun Life, vous pouvez le faire maintenant. Voici comment obtenir votre code d'accès et votre mot de passe :

- Rendez-vous au www.sunlife.ca/rssfp.
- Cliquez sur le lien **Inscrivez-vous** et suivez les instructions.
- La Sun Life vous enverra votre mot de passe par la poste.

Une fois que vous disposerez de votre code d'accès et de votre mot de passe, vous pourrez fournir votre adresse électronique et la Sun Life vous informera une fois que le site sur l'adhésion préalable sera fonctionnel.

Vous pourrez effectuer votre adhésion préalable en ligne même si vous recevez votre dossier d'adhésion par la poste.

D'ici le 1^{er} novembre

D'ici le 1^{er} novembre 2010, la Sun Life traitera les demandes de règlement et s'occupera de la gestion administrative du RSSFP comme d'habitude. Continuez d'envoyer vos demandes de règlement au moyen du formulaire prévu à cet effet, qui se trouve sur le site www.sunlife.ca/rssfp ou www.rssfpc.ca.

Si vous avez pris des dispositions avec votre pharmacien afin de lui céder vos prestations pour les frais de médicaments, ces dispositions peuvent être maintenues jusqu'au 1^{er} novembre 2010. Les frais de médicaments qui font l'objet d'une cession des prestations après cette date ne seront pas remboursés à votre pharmacie. Ces demandes de règlement seront retournées à votre pharmacien et vous devrez soumettre une demande au moyen du formulaire papier.

Surveillez la parution d'autres renseignements sur l'adhésion préalable et sur le RSSFP, à travers :

- les bulletins du RSSFP;
- les communications de la Sun Life;
- le portail *Votre pension et vos avantages sociaux de la fonction publique* (www.pensionetavantages.gc.ca);
- le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (www.tbs-sct.gc.ca);
- le site Web de l'Administration du RSSFP (www.rssfpc.ca); et
- les communications de votre employeur.

Les avantages de la carte de prestations du RSSFP

Votre carte de prestations du RSSFP, fournie par le réseau Telus Solutions en santé, sera acceptée dans les pharmacies au Canada à compter du 1^{er} novembre 2010.

Cette carte fournira tous les renseignements dont a besoin votre pharmacien pour traiter de façon électronique les frais que vous engagez pour des médicaments sur ordonnance et des fournitures médicales admissibles. Cela signifie que vous n'aurez pas à payer vous-même les frais et présenter ensuite une demande de remboursement. Une fois votre franchise payée (60 \$ pour la protection individuelle, à concurrence de 100 \$ pour la protection familiale), vous n'assumerez que la portion des frais qui n'est pas couverte, soit 20 %.

Grâce à cette carte, vous pourrez vous prévaloir du paiement direct des frais de médicaments sur ordonnance et des fournitures médicales suivantes :

- articles pour diabétiques (seringues, lancettes et bandelettes servant à mesurer la glycémie);
- fournitures de cathéters;
- bandages et pansements.

Pour être remboursés au titre du RSSFP, ces fournitures médicales doivent être prescrites par un médecin.

- Si vous avez acheté ces fournitures admissibles par le passé et que vous avez déjà fourni à la Sun Life l'ordonnance du médecin, votre premier achat au moyen de votre carte de prestations sera traité automatiquement.

- Si vous achetez ces fournitures pour la première fois, vous devrez payer le pharmacien et présenter ensuite un formulaire de demande de règlement au titre du RSSFP, accompagné de l'ordonnance du médecin pour ces fournitures admissibles. Ainsi, vos prochains achats seront traités au moyen de votre carte de prestations.

Pour tous les autres frais remboursables par le régime, à l'exception des frais de médicaments sur ordonnance et des fournitures médicales admissibles indiqués ci-dessus, vous devrez présenter à la Sun Life un formulaire de demande de règlement au titre du RSSFP accompagné des reçus.



Le *Bulletin RSSFP* est publié par l'Administration du Régime de soins de santé de la fonction publique fédérale pour vous informer sur la gestion et les prestations de votre régime de soins de santé.

Si vous avez des questions concernant ce bulletin ou si vous voulez nous faire part d'un changement d'adresse pour les prochains bulletins, veuillez communiquer avec le centre d'appels de la Sun Life au 1-888-757-7427 (numéro sans frais pour l'Amérique du Nord) ou 613-247-5100 (si vous appelez de la région de la capitale nationale).

